

STAGES HOSPITALIERS A L'ETRANGER

DFASM1-DFASM2-DFASM3

(d'octobre à fin Septembre)

Dans le cadre de différents **accords interuniversitaires** passés avec d'autres Facultés de Médecine européennes ou étrangères, les étudiants du 2ème cycle ont la possibilité d'accomplir **un stage hospitalier** dans l'un des établissements figurant dans les pages suivantes **avec reconnaissance**, à leur retour à Strasbourg, des périodes effectuées et validées à l'étranger. La demande doit être faite en utilisant le formulaire disponible à la fin de ce guide ou sur le site de la Faculté.

Cette extériorisation en dehors de la France peut être faite durant les bimestres de fonctions hospitalières prévues par leur grille de stage. Elle est accessible aux étudiants :

- du DFASM1, uniquement au-delà de leurs deux premiers bimestres,
- du DFASM2, du DFASM3 et aux Auditeurs de 6ème année, ou redoublant le DFASM1, le DFASM2 ou le DFASM3, tout au long de l'année, d'octobre à septembre.

Une bonne connaissance de la langue pratiquée dans le pays d'accueil est évidemment exigée et **devra être justifiée** sur présentation d'une **attestation d'un organisme habilité**.

Ces échanges avec des Facultés étrangères ne peuvent être que fructueux, surtout pour les étudiants en formation initiale. Aussi, comptons-nous sur votre participation de manière à rendre nos accords interuniversitaires crédibles et opérationnels. Les étudiants **peuvent, en outre, prospecter** par eux-mêmes un terrain de stage différent de ceux proposés et le soumettre à la Faculté pour accord.

Dans toute la mesure du possible, nous faciliterons vos démarches auprès de nos correspondants étrangers.

Les demandes de **stages hospitaliers d'été à l'étranger feront l'objet d'une sélection**, afin de tenir compte des **capacités d'accueil des services hospitaliers du CH et U de Strasbourg qui doivent être satisfaites en priorité**.

- Les demandes sont à formuler par écrit adressées à Monsieur le Doyen et déposées au Bureau N°11 du Secrétariat Général de la Faculté de Médecine de Strasbourg, en utilisant le formulaire ci-joint qui précise notamment les conditions de prise en considération des motivations.
- Possibilités d'obtenir une **bourse de voyage** auprès du CROUS, de la Région Grand Est ou de l'Université de Strasbourg (bourse Unistra) : les conditions d'obtention et le calendrier de candidature sont à consulter sur le site internet de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/index.php?id=19413>

PROCEDURE

1. Le cas échéant, prendre contact avec l'enseignant(e) à la charge de la destination souhaitée (cf. les coordonnées dans les descriptions des destinations)
2. Vous présenter au Bureau des échanges internationaux pour **déposer le formulaire de candidature** accompagné de CV, lettre de motivation et copie du passeport (les dates limites de dépôt des demandes sont indiquées en haut du formulaire). Le cas échéant **joindre les formulaires propres à la destination demandée** pour la destination choisie (cf. par exemple le Vietnam).
3. La date limite du dépôt des demandes passée, **une Commission des stages se réunit pour examiner les candidatures**
4. Vous recevez un **mail d'acceptation ou de refus de votre demande** par la Faculté de Médecine de Strasbourg
5. **Nous sollicitons nos universités partenaires** pour obtenir l'acceptation de votre candidature pour le stage et la période demandés (Nous vous recommandons vivement d'attendre cette confirmation pour valider la réservation définitive de vos billets de transport. Le délai d'attente peut être de plusieurs semaines.)
6. Une fois votre candidature acceptée par l'Université d'accueil, **il vous est demandé de vous rendre au Bureau des stages hospitaliers pour recevoir les documents** indispensables pour la préparation et validation de votre séjour :
 - ♦ une lettre d'acceptation de stage officielle
 - ♦ une attestation de demande de stage
 - ♦ un certificat de validation à faire signer par l'hôpital d'accueil à la fin de votre stage
 - ♦ une (ou pour certaines destinations deux) convention de stage (vous pouvez être demandé de vous rendre au Bureau des échanges internationaux pour signer ces documents)
7. A l'issue de la période extériorisée vous devrez **remettre au Bureau des Stages** de la Faculté de Strasbourg votre **rapport de stage accompagné du certificat de validation de stage** signé et tamponné. **Faute de ces documents, votre stage extériorisé ne pourra pas être validé.**

Il vous incombe la pleine responsabilité de vous conformer à votre grille de stage pour le choix de la période et de la spécialité de votre stage effectué à l'étranger. Les périodes de fonctions hospitalières non conformes à votre grille de stage ne seront ni reconnues ni validées.

Bureau des Echanges Internationaux

kopczyńska@unistra.fr / gilbert.vicente@unistra.fr /

Tél: 03.68.85.34.96. Bâtiment administratif / Couloir de la Scolarité - Bureau N°11 (au fond)

Les possibilités qui s'offrent aux étudiants de Strasbourg pour l'accomplissement de stages hospitaliers sont les suivantes (par ordre alphabétique des pays d'accueil) :

En ALGERIE :

- **à Constantine**
 - **stages hospitaliers** (services d'accueil : Chirurgie Thoracique, Cardiologie, Chirurgie Générale, Gynécologie-Obstétrique,
 - Pédiatrie, Réanimation médicale-urgences-hémodialyse, etc...)
 - 4 places au total
 - au CHU Ben Badis de Constantine.
 - prendre contact avec le Pr Philippe SAUDER (Service de Réanimation médicale, Nouvel Hôpital Civil) : philippe.sauder@chru-strasbourg.fr
 - prise en charge assurée par la Faculté de Constantine: hébergement + restauration + pécule (sous réserve).

En ALLEMAGNE :

- **à Bochum**
 - **stages hospitaliers d'été**
 - sans places réservées a priori
 - adresser votre demande en précisant les services souhaités.

En BELGIQUE :

- **à Bruxelles**
 - **stages hospitaliers** à la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain, localisée à Bruxelles.
 - pour 3 étudiants du 2ème cycle.
 - de préférence dans des services de Chirurgie, Médecine interne, Pédiatrie.
 - minimum 2 mois à plein temps, de juin à décembre

En BOLIVIE

- **à Santa Cruz de la Sierra**
 - **pas de stage en décembre - janvier**
 - dans les services hospitaliers relevant de la Faculté de Médecine de l'Université catholique San Pablo
 - connaissance de la langue espagnole exigée
 - séjour facilité par la faculté d'accueil: la famille d'un candidat bolivien venant faire son stage à Strasbourg accueillera chez elle l'étudiant français lui garantissant logement et nourriture
 - les frais de voyage et de déplacements dans le pays sont à la charge de l'étudiant
 - les candidats devront obligatoirement être munis d'une assurance de responsabilité civile, d'une assurance rapatriement, valable durant tout le séjour

Au BRESIL :

Convention en attente de renouvellement – stage possible en non-conventionné

- **à Belo-Horizonte**
 - **stages hospitaliers** (en chirurgie, neurochirurgie, pédiatrie, neurologie, etc...).
 - à la Faculté de Médecine de Minas Gerais à Belo Horizonte (3 places au maximum).
 - **pas de stage en décembre - janvier**
 - **connaissance du portugais souhaitée** (à justifier par un certificat de langue)
 - frais de voyage à la charge de l'étudiant.
 - séjour assuré par la Faculté d'accueil (hébergement, nourriture): chambre gratuite à l'internat (salle de bain et cuisine communes)
 - pas de congés durant le stage

Au CAMBODGE

- **à Phnom-Penh** (sous réserve)
 - **stages hospitaliers** au CHU de Phnom-Penh
 - **4 places maximum**
 - pour des périodes de 2 mois au minimum
 - frais de voyage à la charge de l'étudiant
 - séjour facilité par la Faculté d'accueil
 - adresser votre demande écrite en précisant le ou les services souhaités ainsi que la période envisagée
 - en joignant une **photocopie de votre passeport en cours de validité, un curriculum vitae et le programme de stage**
 - dès l'acceptation de votre candidature, faire immédiatement la **demande de visa de courtoisie** pour la durée totale du séjour (au minimum 2 mois avant le départ) auprès de l'Ambassade du Royaume du Cambodge en joignant votre passeport et l'attestation d'acceptation établie par la Faculté de Strasbourg
 - La Faculté sollicitera, auprès du Ministère des Affaires Etrangères / Département des Organisations Internationales et de la Faculté de Médecine de Phnom-Penh, le **numéro d'autorisation de visa** qui devra être ensuite communiqué à l'Ambassade du Cambodge à Paris en complément de votre précédente demande de visa (cf. ci-dessus)

Au CANADA :

- **à Sherbrooke**
 - **stages hospitaliers** à la Faculté francophone de Sherbrooke (au Québec).
 - pour les étudiants de **DFASM2 et/ou DFASM3 uniquement (4 places au maximum)**.
 - pour des stages **de 1 mois** (en dehors de janvier, février et mars).
 - frais de voyage à la charge de l'étudiant
 - joindre un curriculum vitae
 - les demandes doivent être faites entre 3 et 7 mois avant la date de début du stage
 - les étudiants doivent remplir un formulaire en ligne : <https://www.usherbrooke.ca/doctorat-medecine/demande-de-stage-clinique/etudiants-internationaux/soumettre-une-demande-de-stage-clinique/>
- **à Montréal**
 - au Centre hospitalier de l'Université de Montréal
 - **2 places** au maximum
 - à temps complet et souvent complétés de gardes sur les lieux du stage (de 17h à 22h30 la semaine ou de 8h à 22h30 la fin de semaine)
 - aucune vacance ni congés personnels ne sont permis
 - les demandes doivent être faites au moins 3 mois avant la date de début du stage (cf. le « Guide de l'étudiant » pour cette destination disponible sur le site web de la Faculté de Médecine de Strasbourg)

En CHINE :

- **à Shanghai**
- **à Chongqing**
- **à Kunming**
 - **stages hospitaliers d'été uniquement (pas en septembre)** dans différents services où l'encadrement peut être assuré en français
 - **3 places pour chaque ville.**
 - frais de voyage à la charge de l'étudiant
 - séjour facilité par la Faculté d'accueil

- prendre contact avec le Pr G. VINCENDON (Institut d’Histologie), courriel: guy.vincendon@unistra.fr / guy.vincendon@orange.fr (prière d’envoyer systématiquement vos courriels aux deux adresses électroniques.)

- **à Suzhou**

- **stages hospitaliers** en réanimation médicale, chirurgie endoscopique et hématologie-immunologie transfusion, etc. (dans des services parlant français
- à l’hôpital sino-français de Suzhou et à l’institut d’hématologie de la province de Jiang-Su.
- séjour facilité par la Faculté d’accueil : **2 à 3 places.**
- prendre contact avec le Professeur Ph. SAUDER (Service de Réanimation Médicale, Nouvel Hôpital Civil) : philippe.sauder@chru-strasbourg.fr

- **Autres villes**

- aucune extériorisation ne sera acceptée dans une autre ville chinoise

En EQUATEUR

Convention en attente de renouvellement – stage possible en non-conventionné à Guayaquil

- **à Quito**

- dans différents services hospitaliers relevant de la Faculté de Médecine Catholique de Quito
- frais de voyage et de séjour à la charge des étudiants
- séjour facilité par la Faculté d’accueil
- connaissance de la langue espagnole exigée
- contact: Dr CEVALLOS (Clinique Ste Anne - Strasbourg)
- mél: cevallosramiro@yahoo.fr / r.cevallos@ghvs.org

Aux ETATS-UNIS :

- **à Chicago**

- **stages hospitaliers** à la Feinberg School of Medicine de Chicago
- dans l’un des Hôpitaux dépendant de cette université
- préférentiellement en service de pneumologie
- pour une durée de **2 mois effectifs**
- pour les étudiants de DFASM2 et/ou DFASM3 (**4 places**)
- correspondant sur place : Dr. Marianne GREEN/Mme Kate KLEIN
- **connaissance de l’anglais exigée** (à justifier par l’obtention du TOEFL)
- séjour facilité par l’université/Hôpital d’accueil
- les demandes doivent être faites entre 3 et 6 mois avant la date de début du stage
- nécessite une couverture sociale et en responsabilité à déterminer avec votre mutuelle. Les étudiants doivent prendre une assurance sur place de 150\$ (sous réserve).
- prendre contact avec le Dr KOCH (service de radiologie – NHC) : guillaume.koch@unistra.fr
- **IMPORTANT : allègement des contraintes administratives**

En HAÏTI

- **à Port-au-Prince**

- dans différents services des hôpitaux publics et privés de la capitale
- frais de voyage et de séjour à la charge des étudiants
- séjour facilité par l’une des facultés d’accueil: QUISQUEYA ou Université Notre Dame

En ITALIE :

- **à Brescia**

- **1 à 3 places.**

- **à Trente**

- affectation dans des services pratiquant la langue française ; nécessité d’une certaine pratique de l’italien.
- frais de voyage à la charge des étudiants.
- prendre contact avec le Professeur Ph WOLF (Direction Générale à l’Hôpital civil de Strasbourg) : philippe.wolf@chru-strasbourg.fr

Au LAOS :

- **à Vientiane**

- **stages hospitaliers du 01.05 au 30.09 uniquement** dans les services validants
- **3 à 4 places**
- à l’hôpital Mahosot de Vientiane (dans des services pratiquant le français)
- frais de voyage à la charge de l’étudiant
- séjour assuré par la Faculté de Vientiane
- aide éventuelle du C.C.L. (Comité de Coopération avec le Laos, siégeant à Paris) pour l’organisation matérielle du séjour
- déposer votre demande écrite en joignant une **photocopie de votre passeport en cours de validité, un curriculum vitae** et le programme de stage.
- dès l’acceptation de votre candidature, faire immédiatement la **demande de visa de courtoisie** pour la durée totale du séjour (au minimum 2 mois avant le départ) auprès de l’Ambassade de la République Démocratique Populaire du **Laos (74, avenue Poincaré - 75016 Paris)** en joignant votre passeport et l’attestation d’acceptation établie par la Faculté de Strasbourg.
- La Faculté peut solliciter, auprès du Ministère des Affaires Etrangères/ Département des Organisations Internationales et de la Faculté de Médecine de Vientiane, le **numéro d’autorisation de visa** qui devra être ensuite communiqué à l’Ambassade du Laos à Paris en complément de votre précédente demande de visa (cf. ci-dessus).
- Contact avec le Pr François BECMEUR (Chirurgie infantile - Hôpital de Hautepierre) : francois.becmeur@chru-strasbourg.fr

A MADAGASCAR :

- **à Mahajanga**

(sous réserve de la situation politique dans le pays)

- **stages hospitaliers durant l’année** dans les services validants.
- pour les étudiants de DFASM3, puis DFASM2, puis été de DFASM1 (**4 places au maximum** + 2 places pour étudiants de Bochum).
- au CHU de Mahajanga.
- frais de voyage à la charge de l’étudiant.
- adresser votre demande écrite + CV + copie passeport à la Faculté de Médecine de Strasbourg
- prendre contact avec le Pr MARK : manuel.mark@igbmc.fr
- **En cas d’acceptation**, l’étudiant doit faire une demande écrite adressée au Ministère de la Santé de Madagascar (Ambohidahy- Antananarivo - Madagascar) avec copie à M. le Pr RALISON (Directeur de l’Hôpital) en joignant : un certificat médical, la photocopie du billet d’avion aller-retour ou de la réservation, une justification parentale de prise en charge des frais de séjour et une photocopie de la carte d’étudiant.
- Une **convention de stage** sera établie par la Faculté de Strasbourg

- à **Antananarivo** – **stages hospitaliers d'été**
(cf. réserve ci-dessus)
 - pour 1 à 2 places pour les DFASM3, puis DFASM2, puis été de DFASM1
 - prendre contact avec le Pr MARK : manuel.mark@igbmc.fr
 - Idem Mahajanga

En POLOGNE :

- à **Katowice** – **stages hospitaliers d'été** d'un mois (**en août**).
 - pour **5 étudiants** du 2ème cycle (par échange éventuel avec des étudiants polonais qui viendront en juillet ou en août).
 - frais de voyage à la charge de l'étudiant.
 - séjour facilité par l'Association des Etudiants Polonais de Katowice.
 - prise en charge pouvant être assurée par l'établissement (sous réserve du nombre de stagiaires et des possibilités financières) : hébergement, restauration.

En RUSSIE

- à **Omsk** – **stages hospitaliers d'été** dans des services pratiquant le français
 - **2 places**
 - auprès de l'Académie de Médecine d'Omsk
 - frais de voyage à la charge de l'étudiant
 - séjour facilité par la Faculté d'accueil
 - prendre contact avec le Professeur G. MASSARD (service de Chirurgie Thoracique, au Nouvel Hôpital Civil) : gilbert.massard@chru-strasbourg.fr
 - puis déposer votre demande écrite à la Faculté
 - dès l'acceptation de votre demande voir avec le Pr MASSARD pour les formalités d'obtention du visa et de séjour à Omsk.

Au VIETNAM :

- à **Hanoï** – **stages hospitaliers d'été**
 - **2 à 4 places.**
 - frais de voyage à la charge de l'étudiant (B).
 - recherche d'un logement facilitée par la Faculté de Médecine d'accueil
 - **consulter le document « Procédures d'accueil des étudiants français »** (disponible sur le site web de la Faculté)
 - déposer votre demande à la Faculté en joignant les pièces justificatives demandées dans les « Procédures d'accueil des étudiants français » (les formulaires à compléter sont à télécharger sur le site web de la Faculté)
 - dès l'acceptation de votre candidature, faire immédiatement la **demande de visa d'affaires** (au minimum 2 mois avant le départ) auprès de l'Ambassade du **Vietnam (Relations extérieures - 52, rue Boileau - 75016 Paris)** en joignant votre passeport et l'attestation d'acceptation établie par la Faculté de Strasbourg.
 - le Faculté de Médecine de Hanoï vous délivrera le **numéro d'autorisation de visa** qui devra être ensuite communiqué à l'Ambassade du Vietnam à Paris en complément de votre précédente demande de visa (cf. ci-dessus).
- **Autres villes** – aucune autre extériorisation ne sera acceptée au Vietnam en dehors de Hanoï

FACULTÉ DE MÉDECINE

BUREAU DES ECHANGES INTERNATIONAUX
(au rez-de-chaussée, bureau n°11)
4, rue Kirschleger
67085 STRASBOURG CEDEX
<http://med.unistra.fr>

Personnes à contacter :

Mme Agnieszka KOPCZYNSKA
M. Gilbert VICENTE

Téléphone : 03 68 85 34 96

Courriels :

kopczynska@unistra.fr
gilbert.vicente@unistra.fr

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi :
de 08h30 à 12h00
de 13h00 à 16h00

DEMANDE DE STAGE HOSPITALIER EN DEHORS DE L'ALSACE : Stage 2019-2020

A DEPOSER A LA FACULTE avant le :

- 30 juin : pour **octobre-novembre 2019** (**pas** pour le stage du DFASM1)
- 15 septembre : pour **décembre 2019-janvier 2020** (**pas** pour le stage du DFASM1)
- 1^{er} décembre : pour **février-mars ou avril-mai 2020** (**pas** pour le stage du DFASM1)
- 15 janvier : pour le **stage d'été** (juin à septembre) 2020 pour DFASM1, 2 et 3

CADRE RESERVE A LA FACULTE :

- Rang classement : _____
- Autorisation définitive : accordée non retenue
- Raisons du refus :
 - déjà extériorisé(e) service non agréé
 - faute de place Autre : _____

Année d'études : DFASM1 (stages uniquement en été, de juin à septembre) DFASM2 DFASM3 Auditeur 6^e année Niveau : N R
 Période concernée : du _____ au _____

Nom : _____ Prénom : _____ Épouse : _____ Nationalité : _____

Adresse de l'étudiant(e) : _____ Code postal + ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____ @ _____

Adresse permanente des parents ^A : _____ Code postal + ville : _____

- Avez-vous déjà bénéficié d'une extériorisation de stage en 2^e cycle ? OUI NON
 Si **OUI**, pour : 1. Ville : _____ (Pays : _____) du _____ au _____ en : DFASM1 M2 M3
 2. Ville : _____ (Pays : _____) du _____ au _____ en : DFASM1 M2 M3
 Si **NON**, une demande avait-elle été refusée l'an dernier par la Faculté ? OUI NON
 Motif : _____ Ville demandée : _____ (Pays : _____) en : DFASM1 M2 M3

- Avez-vous des séminaires ou examens de module à valider durant la période d'extériorisation ^B ? OUI NON
 Si **OUI**, lesquels ? (cf. point 4 au verso) _____

- Votre **grille de stage** durant cette période est : U2 V2 W2 X2 Y2 Z2 Autre : _____

- **Quel stage devez-vous accomplir (attention aux listes de spécialités ^C et ^D en bas de page !)**
 - Chirurgie (1 mois) Anesthésiologie (1 mois) Urgences / Réa. Médicale (1 mois) Pédiatrie
 - Médecine interne/Néphrologie ^C Spécialités médicales ^D Libre

- Lieu(x) de stage postulé(s) (remplir une seule demande pour deux destinations demandées au maximum) :
 - 1^{re} demande :** du 01/ _____ au _____ Durée : _____ mois / matin après-midi temps plein
 Service : _____ Chef de Service : Pr/Dr _____
 Hôpital : _____ Ville : _____ Pays : _____
 - 2^e demande :** du 01/ _____ au _____ Durée : _____ mois / matin après-midi temps plein
 Service : _____ Chef de Service : Pr/Dr _____
 Hôpital : _____ Ville : _____ Pays : _____

- **Complément(s) de stage à faire à Strasbourg** si la période à l'étranger est inférieure aux 2 ou 3 mois prévus par les grilles de DFASM1 -2 - 3 :
 - Période 1 : du 01/ _____ au _____ Services souhaités : 1. _____ 2. _____
 - Période 2 : du 01/ _____ au _____ Services souhaités : 1. _____ 2. _____

- **Conges annuels** (DFASM1, 2 et 3) ^E :
 Nb de jours : _____ du 01/ _____ au _____ et du 01/ _____ au _____

- **Connaissances linguistiques (joindre justificatif établi par un organisme officiel ou le Centre de Langues de la Faculté)**
 - Savez-vous parler la langue utilisée dans le pays de destination ? Laquelle ? _____
 OUI, couramment OUI, passablement Quelques mots En cours d'apprentissage pas du tout
 Comment et où avez-vous appris cette langue ? _____
 - Avez-vous obtenu le **CLES 2** (joindre attestation) ? **Anglais :** OUI NON **Allemand :** OUI NON **Espagnol :** OUI NON
 Date d'obtention : _____
 - Avez-vous déjà participé à des **échanges européens ERASMUS+** ? OUI NON / Lieu _____ du _____ au _____

- **MOTIVATIONS PERSONNELLES** (à rédiger sur papier libre en tenant compte des règles à connaître – cf. au verso)

Signature de l'étudiant(e) : _____ A _____, le _____

A - concerne uniquement le père et/ou la mère et pas d'autres parents proches (grands-parents, oncle/tante, parrain/marraine, etc...) : joindre une quittance de loyer ou une attestation d'électricité / de gaz si la demande d'extériorisation constitue un rapprochement au domicile des parents
 B - pas d'extériorisation en **mai** (pour DFASM2) ou **septembre** en cas d'examen à repasser lors de cette session
 C - 2 mois de : Médecine interne/Nutrition/Gériatrie/Diabétologie/Néphrologie
 D - 2 mois de : Neurologie / Nutrition / Rhumatologie / Oncologie / Endocrinologie **OU** Cardiologie (1mois) couplé uniquement avec Pneumologie (1mois)
 E - pour toute extériorisation accordée, l'Hôpital **vous déduira 2,5 jours de congés annuels par mois** extériorisé

QUELQUES REGLES A CONNAITRE

1. Les stages **en dehors de l'Alsace** doivent avoir une **durée effective minimale de 1 ou de 2 mois consécutifs si stage à plein temps (DFASM1 ou DFASM2) ou de 2/3 mois à mi-temps + 2 mois de stage d'été (pour les DFASM3)**.
2. Seront **automatiquement refusées** (qu'elles que soient les raisons exposées) les extériorisations :
 - a) pour les mois de novembre, janvier, mars et mai pour une extériorisation à l'étranger si le candidat a des examens ou des séminaires à valider, notamment pour les DFASM2 qui ne peuvent accéder en DFASM3 qu'en ayant aucun enseignement en retard.
 - b) pour des stages en **France métropolitaine**, dans les **DOM ou les TOM ou les COM français** si le service hospitalier sollicité **n'est pas agréé** pour l'accueil de stagiaires du 2e cycle par la Faculté de Médecine de rattachement : c'est le cas des hôpitaux de La Réunion, des Antilles, de la Guyane, de Saint-Martin, de Tahiti, de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre et Miquelon, de Mayotte, etc.
 - c) pour des stages dans **un pays étranger** avec lequel la Faculté de Médecine de Strasbourg a passé une ou des convention(s) interuniversitaire(s), lorsque la demande est faite **en dehors des hôpitaux concernés par cette convention**.
 - d) pour des stages dans un hôpital à l'étranger **en surnombre** par rapport aux nombres de places fixées par la convention interuniversitaire passée avec Strasbourg.
 - e) pour des demandes **peu convaincantes** à la lecture des motivations personnelles.
 - f) pour toutes les **nouvelles demandes** formulées **après un refus** d'extériorisation pour le bimestre concerné.
3. Les **autorisations** pourront être accordées **dans la limite du nombre de postes ouverts à l'extériorisation (par pays, par destination ou par promotion)** selon l'**ordre suivant** :
 - a) pour une même destination, aux étudiants de DFASM3 puis Auditeurs Libres, puis de DFASM2, et ensuite de DFASM1,
 - b) aux étudiants ayant déjà accompli un **séjour d'études à l'étranger** (dans les Facultés de l'ECTS), **si aucune autre demande d'extériorisation n'a déjà été accordée pour un précédent stage extériorisé** : dans ce dernier cas, cette priorité d'acceptation n'est plus de mise.
 - c) aux **étudiants habitant au Luxembourg** qui souhaitent effectuer leur stage au Grand-Duché de Luxembourg
 - d) aux étudiants qui sollicitent une affectation dans un hôpital installé dans la **ville de résidence permanente du père/mère** (joindre justificatifs de la résidence des parents : fiche de téléphone ou d'électricité)
 - e) aux étudiants sollicitant un stage dans **un hôpital** avec lequel la Faculté **a passé une convention**
 - f) aux étudiants **n'ayant jamais obtenu** précédemment **une extériorisation** en DFASM3N, DFASM2 ou DFASM1
 - g) en cas d'égalité, départage selon la moyenne des résultats obtenus à tous les modules passés depuis le DFASM3 ou, pour les étudiants de DFASM1, à la moyenne générale obtenue en DFASM3 à l'ensemble G1, lors de la 1re session de juin,
4. Les étudiants **qui auront des examens ou des séminaires à passer** (notamment ECN3 en mai de DFASM2 et a fortiori en septembre) devront être de retour **pour les épreuves, car aucun examen ne pourra être passé en dehors de Strasbourg et donc à l'étranger par envoi des sujets par mail/télécopie** du fait notamment des examens sur tablette électronique : en conséquence, leur extériorisation devra impérativement se faire à un autre moment.
5. Pour certains pays, **le départ de deux étudiant(e)s pourrait être privilégié**, sauf si l'étudiant(e) dispose d'un accueil ou d'une prise en charge sur place par des parents ou des amis résidant dans le pays (justificatifs à joindre à la demande).
6. **Avant d'arriver dans le pays étranger et pour des raisons de sécurité**, l'étudiant(e) devra signaler par écrit, **au service culturel de l'Ambassade de France** de l'État d'accueil, les **dates précises de son séjour ainsi que son adresse et son téléphone sur place**.
7. L'étudiant(e) devra disposer d'**une prise en charge** pour accomplir un tel stage **en dehors de la France** en contractant une **assurance personnelle** auprès de l'organisme ou de la mutuelle de son choix.
8. Les étudiants sollicitant une extériorisation en dehors des pays francophones, devront joindre un **justificatif de leur niveau de langue en anglais** ou de la **langue du pays d'accueil**.

PIECES JUSTIFICATIVES

● Stages non-conventionnés :

- Joindre les **accords d'accueil de principe** du Directeur de l'Hôpital, du Chef de Service et, en plus pour un stage en France métropolitaine (en DOM ou TOM), du Doyen de la Faculté de Médecine de rattachement.
- Joindre également un **descriptif du service d'accueil** et des **charges** qui seront confiées aux stagiaires.
- Préciser la **période** de stage et indiquer s'il se déroulera durant les **matinées** ou à **temps plein** (dans ce cas la durée du stage ne peut être réduite de moitié pour les étudiants de DFASM3).
- Joindre une **lettre de motivation**

● Stages conventionnés :

- Pour les demandes conventionnées, veuillez joindre : un **CV** sur une page, une **lettre de motivation** et une **copie du passeport** (plus, les cas échéant, les formulaires propres à la destination demandée). L'accord d'accueil ou le descriptif du service ne sont pas nécessaires pour les hôpitaux relevant des Facultés ayant passé une convention avec la Faculté de Médecine de Strasbourg.

A l'issue de leur extériorisation et **avant le 15 septembre** ou le 15 octobre (si extériorisation en septembre), les étudiant(e)s devront remettre au Bureau des stages de la Faculté leur **rapport de stage** qui sera exigé pour la validation de cette période.